



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Etat Civil

ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de fonction – Officier d' État Civil
Du 20 au 24 décembre 2021
Madame Nadine BESSE
Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du **20 au 24 décembre 2021**.

CONSIDÉRANT qu' afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions à Madame *Nadine BESSE*, Conseillère Municipale.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Madame *Nadine BESSE*, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer les fonctions d'Officier d'État Civil du **20 au 24 décembre 2021**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

24 NOV 2021

Robert MÉNARD